



INFO PRESSE

Date : 13/01/2018

De la part de service communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Traversée cyclable de Chambéry : inauguration du nouvel aménagement cyclable reliant le pont des Allobroges et la place du Palais de Justice

Pour faire face aux difficultés exprimées par les cyclistes pour traverser la ville centre, et offrir un itinéraire efficace, rapide et sûr, Grand Chambéry et la Ville de Chambéry, soutenues par l'État, ont décidé d'agir et de créer un itinéraire sécurisé et qualitatif reliant les trois voies vertes - avenues vertes sud et nord, et voie verte de la Leysse - qui couvrent le territoire chambérien et les communes de l'agglomération. Plus de 1 million d'euros ont été investis pour créer la première partie de cet itinéraire sécurisé longeant l'axe de la Leysse et desservant la partie nord du territoire.

La création d'une traversée cyclable sécurisée de la ville centre : un aménagement nécessaire et attendu

En juin 2015 Chambéry métropole - désormais Grand Chambéry - s'était engagée dans la démarche « baromètre vélo », consistant à faire évaluer par les cyclistes les conditions de circulation à vélo au sein de l'agglomération. Plus de 800 réponses avaient été enregistrées, l'enquête avait notamment permis de mettre en avant les difficultés qu'éprouvaient les cyclistes à traverser Chambéry, problématique la plus citée par les usagers.

Les élus de la Ville de Chambéry et de Grand Chambéry ont alors décidé d'engager en co-maîtrise d'ouvrage, avec le soutien financier de l'État, la création d'une traversée cyclable pour relier entre elles les trois voies vertes - avenues vertes sud et nord, et voie verte de la Leysse – qui traversent Chambéry et rejoignent les autres communes de l'agglomération. Ce projet, bien qu'attendu par les usagers, avait longtemps été repoussé suite à un manque de volonté politique.

La multi-modalité et la connexion aux axes existants au cœur des aménagements réalisés

La première phase des aménagements de la traversée cyclable sécurisée, inaugurée ce samedi 13 janvier 2018, porte sur la création d'une piste allant du carrefour des Allobroges à la place du Palais de justice.

GRAND CHAMBERY | VILLE DE CHAMBERY
DIRECTION MUTUALISÉE DE LA COMMUNICATION

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 87 35 - grandchambery.fr - cmag-agglo.fr - chambery.fr

 @GrandChambery |  VilledeChambery -  @ChamberyOfficiel

D'autres aménagements seront réalisés pour assurer une meilleure liaison entre le carrefour du Centenaire, le carrefour de la libération et le quai Charles Ravet. Le futur quartier Vétrotex bénéficiera également d'un nouvel aménagement cyclable entre le carrefour des Allobroges et les berges de l'Hyères, afin d'assurer la bonne desserte du secteur et sa liaison avec les autres liaisons cyclables de la ville. D'ici là, des aménagements transitoires assureront une desserte du futur parking Ravet.

Cette première phase des travaux est stratégique en matière de gestion des déplacements sur l'agglomération de par son positionnement géographique. Connecté aux aménagements cyclables existants, couvrant la partie nord du territoire, cet axe cyclable compte en effet parmi les plus utilisés actuellement par les usagers avec plus de 450.000 passages recensés annuellement, soit une moyenne quotidienne de 1.200 passages. Ces flux seront en augmentation dans les mois et années à venir, puisque ce nouvel équipement a été conçu et réalisé pour s'insérer au mieux dans les nouveaux projets d'aménagements urbains portés par les collectivités, notamment la future gare multimodale, actuellement en construction et qui comprendra une Vélostation avec consigne de près de 500 places, et la liaison avec le secteur centre nord, dont le futur quartier Vétrotex.

Un chantier réalisé dans les délais et les coûts fixés

Afin d'agir au plus vite face aux problématiques constatées, un échéancier ambitieux avait été fixé pour cette première phase de travaux. Un programme qui a été respecté sur l'ensemble des étapes définies : débutés le 10 juillet 2017 au lendemain du passage du Tour de France, les travaux d'aménagements réalisés ont permis une mise en service opérationnelle de la piste fin novembre. Seuls les travaux de finition sont encore en cours.

Le chantier a débuté le long du rond-point Maréchal Leclerc, où des aménagements spécifiques ont été produits pour faciliter la transition entre les différentes entrées et sorties du rond-point. Il s'est poursuivi quai des Allobroges où une piste cyclable à double sens longue désormais la nouvelle liaison piétonne, toutes deux isolées de la route. La première partie de la piste cyclable sur ce quai a été réalisée entre les mois de juillet et septembre 2017, la seconde partie entre octobre et novembre 2017. Enfin l'aménagement du quai du jeu de paume - réalisé de septembre à novembre 2017 - vient compléter le dispositif avec des voies d'accès distinctes pour les piétons, pour les cyclistes et pour les véhicules à moteur.

Les conflits d'usages qui pouvaient survenir précédemment sur la piste dans le Parc du Verney entre cyclistes et piétons, donnée particulièrement soulignée par les usagers lors de la démarche « baromètre vélo », ont donc pris fin avec la création de cette nouvelle piste cyclable. En tout, c'est plus d'un kilomètre de piste cyclable qui a été créée ou réaménagée dans cette première partie, pour offrir une circulation sécurisée et efficace aux cyclistes.

Des aménagements qualitatifs de l'espace public

Si les travaux réalisés concernent essentiellement la voirie, des aménagements ont également été entrepris sur la signalétique, sur le marquage et sur l'aspect paysager afin d'offrir un confort d'utilisation maximal aux usagers et un espace public de qualité. C'est ainsi que 8 arbres, adaptés à cet environnement, ont été plantés le long de la nouvelle piste cyclable.

L'ensemble de ces opérations ont été réalisées dans le strict respect des sommes d'investissements initialement consacrées au programme.

Un financement partagé

Coût total de l'opération pour la 1ère phase des aménagements: 1.081 433 € TTC

- Ville de Chambéry : 6%
- Grand Chambéry : 55%
- Etat : 39% dont 200.000 € au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local 2017 " Grandes propriétés thématiques du bloc communal" et 150.000 € au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.